AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (9)ItemJean-Baptiste André Godin à Jean Calisty, 4 janvier 1868

# Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisty, 4 janvier 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation1 p. (237r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisty, 4 janvier 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45740

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>4 janvier 1868</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Calisti, Jean</u>
Lieu de destinationLaon (Aisne)

## **Description**

RésuméGodin répond à Calisti qu'il accepterait volontiers un homme marié pour instituteur. Il l'informe qu'il a reçu la visite de monsieur Laime, employé à Prémontré, qui a enseigné dans les écoles congrégationnistes. Godin confie à Calisti qu'il préférerait un instituteur issu de l'école normale ou un instituteur de l'enseignement laïque. Il apprend à Calisti qu'Hincellin ne quittera le Familistère que quand il lui donnera congé, aussi est-il possible de prendre le temps pour trouver son remplaçant.

#### Mots-clés

Éducation, Emploi, Familistère Personnes citées

- Hincellin [monsieur]
- Laime [monsieur]

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 17/12/2023